



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 22 décembre 2016, a approuvé, le :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-95** intitulé : « Adopter le Règlement 01-283-95 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant à permettre l'ajout d'un logement au sous-sol d'une habitation protégée par droits acquis dans la zone 0255.»

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique **le 12 janvier 2017, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage Montréal.

L'objet du projet de règlement est d'ajouter une disposition à la réglementation de zonage pour permettre l'aménagement d'un logement dans une habitation existante protégée par droits acquis dans la zone 0255.

3. Ce projet vise l'ensemble la zone 0255 qui se situe entre les rues Denis-Papin et Deville et le boulevard Saint-Michel et le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Le 4 janvier 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**